

## MODALITES DU STAGE

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La prévention du personnel sur les dangers de l'amiante est obligatoire selon l'arrêté du 23 février 2012 et le 2ème alinéa de l'Article R4412-94 du code du travail
- Programme de formation conforme aux annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012

### PUBLIC CONCERNE

- L'encadrement mixte : tout travailleur cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier possède :
  - une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques
  - de plus, les compétences nécessaires et la mission de diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire qu'il a retenu.
  - de plus les compétences nécessaires et la mission d'exécuter les travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire

### PREREQUIS

- Avoir plus de 18 ans
- Aptitude médicale datant de moins de 2 ans et mentionnant « Suivi Individuel Renforcé (SIR) »
- Maîtriser la langue française

### OBJECTIFS DU STAGE

- Identifier les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Etablir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques
- Appliquer et faire appliquer par ses équipes, les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS
- Respecter et faire respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et celle de l'environnement

### APERÇU DU CONTENU – DEROULEMENT DU STAGE

- Découvrir l'amiante : pouvoir l'identifier, ses caractéristiques et sa dangerosité
- Assimiler les exigences de la réglementation issues du Code du Travail, du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement
- Connaître les modalités de repérage de l'amiante (Code de la Santé Public) et la réglementation relative à la gestion des déchets (Code de l'Environnement)
- Acquérir les méthodes de travail et procédures opératoires : maîtriser les techniques d'intervention et moyens et protections (*Mise en œuvre en plateforme pédagogique*)
- Etablir une analyse de risque et rédiger un mode opératoire – Organiser une intervention (*Rédaction et correction d'un mode opératoire relevant de votre activité*)
- Transmettre les consignes aux opérateurs : appliquer, expliquer et faire appliquer les procédures d'intervention
- Etre averti du rôle, des obligations, responsabilités et sanctions associées de chacun des intervenants
- Assurer la traçabilité des interventions – Evolution du Document Unique d'Evaluation des Risques - Intégration des moyens de préventions dans un PPSPS
- Evaluations pratique et théorique - Conclusions - Recommandations

### EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Evaluation pratique en plateforme pédagogique et entretien individuel
- Evaluation théorique sous forme de QCM
- Remise d'une attestation de compétences individuelle justifiant l'acquisition des connaissances (valable 3 ans maximum), en cas d'évaluation positive.

### METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur alternant avec mises en situation sur plateforme pédagogique
- Contenu adapté à l'activité des travailleurs. La formation se déroule alternativement en salle et sur plateforme pédagogique de mise en situation
- Remise d'un support de stage

### DUREE / EFFECTIF

- 5 jours
- 35 heures

Sessions de 10 stagiaires maximum  
6 stagiaires minimum

### Horaires

~ 8h00 - 12h00  
~ 13h30 - 17h00

### DATES – LIEU DE SESSION - TARIF

- Consulter notre planning.
- 4 rue de Kerbernard – 29200 BREST
- 1 100,00 € HT / 1 320,00 € TTC

## PROGRAMME PEDAGOGIQUE

### ☛ L'amiante et risques associés

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Régions comportant des terrains amiantifères - Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante - Produits ou procédés de substitution à l'amiante

### ☛ Les exigences de la réglementation et ses évolutions

#### *Relevant du code du travail*

- Interdiction de l'amiante - Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- Formations obligatoires à la sécurité du personnel - Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent...
- Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail et prérogatives de l'inspection du travail
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs

#### *Relevant du code de la santé publique*

- Obligations du donneur d'ordre et armateur concernant l'identification et le repérage de l'amiante et de communication des résultats
- Analyse critique de ces documents

#### *Relevant du code de l'environnement*

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés

### ☛ Procédures et méthodes d'intervention

#### *Evaluation des risques*

- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante -
- Définition du cadre de l'intervention – distinction sous-section 3 / sous-section 4
- Connaissance selon les spécificités de l'activité exercée des niveaux d'empoussièrement attendus
- Evaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues

#### *Etablir et transmettre le mode opératoire*

- Participation à la rédaction un plan de prévention, et participer à l'élaboration d'un PPSPS
- Transmission du mode opératoire aux organismes officiels de prévention

#### *Adaptation des méthodes d'intervention à l'analyse des risques*

- Différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement :
  - Méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
  - Méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination)
  - Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle de l'empoussièrement - Connaître les principes de la ventilation

- Le matériel et équipements de protection collective et individuelle :

- Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail.
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
- Etre capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer;
- Etablissement des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer ;
- Limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes;

#### *Définition des différentes notices de postes*

### ☛ Garantir la traçabilité des opérations

- Différentes procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements, des consignes d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Limites d'efficacité des EPI, les facteurs de protection assignés, et les durées de port en tenant compte des critères externes
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Définition du mode opératoire s'intégrant au plan de prévention ou au PPSPS

### ☛ Identifier, les situations d'urgence organiser leur gestion

- Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques
- Organisation des secours

### ☛ Rôles des différents les acteurs

- Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôles et missions
- Enjeux et différents niveaux de décision : encadrement, délégué du personnel ou CHSCT, médecin du travail

### ☛ Organiser les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques

- Définition des moyens organisationnels, techniques et humains nécessaires à l'intervention
- Organisation des formations obligatoires et des recyclages des salariés
- Mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...)
- Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

### ☛ Faire appliquer les procédures opératoires

- Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires
- Vérification de l'application : des consignes, des procédures et des modes opératoires établis, des conduites à tenir en cas de situations d'urgence

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Une évaluation théorique de 20 minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples.
- Une évaluation pratique de 1 heure en continu est élaborée à partir d'une mise en situation concrète sur chantier fictif et d'un entretien oral (cette évaluation se déroule selon les modalités définies en annexe 4 de l'Arrêté du 23 février 2012).

**ATTESTATION DE COMPETENCES :**

- Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur.
- Une attestation de compétence est délivrée suite à la validation des compétences par le stagiaire selon les résultats de l'évaluation précitée, à recycler tous les 3 ans